



PÔLE MONTRÉALAIS
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
EN INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

> SOUTIEN À DE NOUVEAUX PROJETS CONCERTÉS DES CÉGEPS
ET UNIVERSITÉS DU PIA 2024-2025

POUR UN USAGE RESPONSABLE DES OUTILS D'IA
GÉNÉRATIVE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

GUIDE DE PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS DE PROJETS

Septembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES _____	2
QUI PEUT SOUMETTRE UN PROJET ? _____	2
THÉMATIQUES ET RÉSULTATS ATTENDUS _____	2
ADMISSIBILITÉ _____	4
CRITÈRES D'ÉVALUATION _____	4
FINANCEMENT _____	5
PRÉSENTATION DES PROJETS _____	5
ÉCHÉANCIER _____	6
DEMANDE D'INFORMATIONS _____	6
ANNEXE 1 — LISTE DES ÉTABLISSEMENTS MEMBRES DU PIA _____	7
ANNEXE 2 — DÉFINITIONS _____	7

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Pôle montréalais d'enseignement supérieur en intelligence artificielle (PIA) est originalement une initiative des cégeps et des universités de Montréal soutenue par le ministère de l'Enseignement supérieur en vue d'apporter une réponse concertée aux défis de formation que représentent les développements de l'intelligence artificielle. Le PIA regroupe les institutions d'enseignement supérieur de Montréal, c'est-à-dire 12 cégeps et 7 universités.

À sa création, l'objectif du PIA est d'accroître la capacité des cégeps et des universités de Montréal à développer et adapter rapidement l'offre de formation reliée à l'IA en collaboration avec les partenaires intéressés. Toutefois, à l'automne 2021, à la demande du ministère de l'Enseignement supérieur, les pôles régionaux doivent recentrer leurs activités sur les objectifs ministériels de réussite en enseignement supérieur. Ces objectifs concernent l'accessibilité des personnes en enseignement supérieur, notamment des groupes sous-représentés, la fluidité des parcours de formation et des transitions harmonieuses en enseignement supérieur, l'attraction des jeunes, notamment les filles, dans les programmes d'études liés aux technologies de l'information. Tout en orientant son action en fonction de ces objectifs, le PIA conserve l'IA comme thématique et champ d'action important.

Le PIA souhaite soutenir quatre projets structurants auxquels il peut attribuer jusqu'à 60 000\$ par projet.

QUI PEUT SOUMETTRE UN PROJET ?

Un projet doit être soumis, en collaboration, par une équipe provenant au moins d'un cégep et d'une université, tous les deux membres du PIA (la liste des institutions membres du pôle est en annexe 1).

L'équipe proposant le projet peut s'adjoindre des organismes externes au pôle, d'autres établissements ou des entreprises. Il n'y a pas de limite au nombre de partenaires. D'autres contributeurs financiers au projet, partenaires ou institutions, peuvent s'ajouter au PIA.

Chaque projet doit avoir obtenu l'appui des directions des établissements partenaires. Ces modalités sont prévues dans le formulaire de présentation de la proposition et précisées dans la suite de ce guide.

THÉMATIQUES ET RÉSULTATS ATTENDUS

Les trois thématiques du présent appel de projets découlent des délibérations tenues à l'Université de Montréal entre près de 130 participantes et participants provenant des cégeps et des universités du PIA à une journée de réflexion intitulée « Intelligence artificielle, réussite et intégrité dans l'enseignement supérieur ». Ces personnes se sont réunies autour d'un enjeu à la fois commun et structurant : l'encadrement de l'utilisation de systèmes d'IA dans l'enseignement supérieur.

L'idée de cette journée s'est amorcée à l'automne 2022 alors que l'entreprise Open AI rendait accessible au grand public son agent conversationnel ChatGPT et que l'inquiétude tout autant que l'intérêt se sont exprimés de diverses manières dans les milieux de l'éducation partout dans le monde.

L'objectif de la journée était de susciter un recul critique et des interactions stimulantes, parmi les personnes participantes, afin de dégager collectivement des recommandations générales pour l'encadrement de l'usage d'outils d'IA générative, comme les agents conversationnels, en enseignement supérieur. Les délibérations tenues alors ont depuis donné lieu à la publication d'un rapport se concluant sur neuf propositions d'action s'adressant tant au ministère de l'Enseignement supérieur, aux universités et aux cégeps et à tout autre organisme ou groupe ayant la capacité de les réaliser.

Les projets que le PIA désire soutenir doivent s’inscrire sous l’une ou l’autre de ces trois thématiques. Elles découlent toutes de recommandations présentées dans le rapport [Pour un usage responsable des outils de l’IA générative en enseignement supérieur. Synthèse des délibérations de la journée de réflexion « Intelligence artificielle, réussite et intégrité dans l’enseignement supérieur »](#) disponible sur le site web du PIA.

THÉMATIQUES	OBJECTIFS	PROBLÉMATIQUES
Technologies d’IA adaptés aux besoins de l’enseignement et de l’apprentissage	Rendre disponible des technologies d’IA générative au plus grand nombre de personnes apprenantes et enseignantes.	Le Québec et Montréal sont reconnus à l’échelle internationale comme pôles d’expertise et d’innovation de l’IA. On y retrouve des leaders dans toutes nos universités membres du PIA et certains cégeps. C’est dans ce contexte que le PIA a été créé. Il est ressorti de la journée de réflexion du 31 mai, que ces expertises peuvent contribuer au développement d’outils d’IA adaptés aux besoins de l’enseignement et de l’apprentissage.
Dispositifs de soutien à l’apprentissage et à la réussite	Développer et mettre en place des dispositifs de soutien à l’apprentissage et à la réussite comme des tuteurs personnalisés, de l’aide sur mesure pour les personnes étudiantes, des approches innovantes dans l’utilisation de l’IA dans la gestion académique, par exemple, le soutien à la réussite.	Les technologies d’IA sont développées et diffusées auprès du public rapidement. Ce contexte fait émerger tout aussi rapidement le besoin d’être outillé et soutenu, qu’on soit une personne enseignante ou étudiante.
Création d’outils pédagogiques faciles à utiliser (tels des banques d’activités, guide concis, infographies, etc.)	Répondre au besoin collectif d’outils pédagogiques ou didactiques accessibles et au développement des compétences pour les utiliser en contexte d’enseignement et d’apprentissage.	L’enjeu de la démocratisation et de l’accessibilité aux outils d’IA demeure présent au-delà de la simple gratuité ou facilité d’accès. Il faut aussi développer les compétences pour les utiliser, en avoir une compréhension partagée et en faire un usage éclairé, délibéré, autonome et responsable.

Les projets soutenus doivent avoir un impact mesurable pendant la durée du programme conformément aux indicateurs quantitatifs utilisés par le ministère de l’Enseignement supérieur :

- *Nombre d’élèves touchés.*
- *Nombre d’étudiants touchés.*
- *Nombre de participants touchés (autres qu’étudiants et élèves).*
- *Nombre d’établissements d’enseignement rejoints ou impliqués.*
- *Nombre d’organisations (p. ex. centres de recherche, entreprises) rejoints ou impliqués.*

ADMISSIBILITÉ

Les projets doivent être présentés à l'aide d'un formulaire prévu à cette fin. Certains termes utilisés dans ce guide et dans le formulaire sont définis dans l'annexe 2 du présent document.

Pour être admissible, la proposition doit respecter les conditions suivantes :

- ◇ Impliquer des membres d'au moins un cégep et une université faisant partie du Pôle montréalais d'enseignement supérieur en intelligence artificielle (PIA).
- ◇ Désigner un établissement gestionnaire du projet.
- ◇ Avoir l'appui de la direction de chaque établissement d'enseignement partenaire au projet.
- ◇ Présenter une formule d'allocation pour le projet n'exigeant pas une contribution financière supérieure à 60 000\$ de la part du PIA sur deux années.
- ◇ Être d'une durée minimale d'un an et maximale d'un an et demi entre le mois de janvier 2024 et la fin du mois de juin 2025.
- ◇ S'inscrire dans au moins l'une des trois thématiques présentées dans la section précédente.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Toute proposition de projet répondant aux exigences d'admissibilité décrites dans la section précédente sera soumise à l'évaluation d'un jury indépendant et évaluée en fonction des critères suivants :

PERTINENCE — 30%

- ◇ Les besoins, la problématique et les aspects novateurs du projet sont clairement définis.
- ◇ Les résultats attendus et la façon de les mesurer sont décrits clairement et prennent en compte les indicateurs de résultats définis par le ministère de l'Enseignement supérieur.
- ◇ Le projet prend en compte les dimensions éthiques des nouveaux outils et technologies, par exemple en adoptant les principes énoncés dans la [Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle](#).
- ◇ La contribution du projet au renforcement de l'équité, de la diversité et de l'inclusion dans l'enseignement, l'apprentissage et la réussite est établie clairement.
- ◇ Le projet favorise la concertation et la collaboration entre cégeps et universités.

QUALITÉ DU PROJET — 40%

- ◇ La proposition se fonde sur des connaissances pédagogiques, scientifiques ou technologiques, maîtrisées par les membres de l'équipe du projet.
- ◇ Selon la thématique traitée, l'approche retenue repose sur des pratiques ou des méthodes reconnues.
- ◇ Les rôles et les responsabilités des membres de l'équipe du projet et la méthodologie de gestion du projet sont bien définis.
- ◇ Dans le cas où le projet intègre des collaborations externes, la contribution de ces partenaires est bien décrite et une lettre d'engagement est annexée au dossier.
- ◇ Les livrables sont vérifiables et le calendrier de réalisation démontre la qualité de la planification du projet.

RETOMBÉES DU PROJET — 30%

- ◇ Les retombées du projet pour les personnes visées (personnel enseignant, étudiants, etc.) sont clairement démontrées. Si possible, le nombre de personnes qui devraient directement en bénéficier est expliquée.
- ◇ Une priorité est accordée aux activités dont l'impact dépasse les institutions gestionnaires et partenaires, et dont les bénéfices ou les résultats se feront sentir pendant un certain nombre d'années, voire qui ont un fort potentiel de durabilité.
- ◇ Les retombées du projet pour un usage responsable des outils de l'IA en enseignement supérieur à Montréal sont clairement démontrées.
- ◇ La proposition prévoit un plan de promotion, d'intervention ou de diffusion des livrables dans les réseaux des établissements du PIA (et au-delà, s'il y a lieu). Les outils proposés favorisent l'appropriation et la valorisation de l'innovation par le milieu éducatif.

Le jury sera formé de personnes désignées par le comité de direction du PIA. Il recommandera les meilleurs projets au comité de direction du PIA qui prend la décision finale jusqu'au maximum des fonds disponibles.

FINANCEMENT

Le PIA prévoit un financement maximal de 60 000\$ par projet sur une année et demi au maximum. Les propositions doivent présenter une formule d'allocation n'exigeant pas une contribution financière supérieure à cette somme pour une durée allant du printemps 2024 au mois de juin 2025 au plus tard.

Le montant total de la subvention sera versé à chaque projet accepté en janvier 2024.

PRÉSENTATION DES PROJETS

Pour soumettre un projet, les proposeurs doivent utiliser un formulaire prévu à cette fin téléchargeable à partir du site web du PIA : www.poleia.quebec.

ÉCHÉANCIER

Étapes	Dates	Actions ou contenus
1.	Semaine du 2 octobre 2023	<i>Lancement de l'appel de projets</i> ◇ <i>Publication du Guide de présentation et des formulaires</i>
2.	16 novembre 2023 à minuit	<i>Échéance pour la remise des projets par courriel</i> ◇ <i>Les projets sont adressés à bpage@poleia.quebec</i>
3.	Semaine du 20 novembre 2023	<i>Évaluation des projets et recommandation du jury</i>
4.	Semaine du 4 décembre 2023	<i>Envoi des lettres de refus et d'acceptation et préparation des contrats</i> ◇ <i>Suivi de l'annonce publique des projets retenus, des établissements ayant obtenu l'aide financière et les autres partenaires associés à chacun des projets.</i>
5.	Janvier 2024	<i>Versement du montant total de la subvention (jusqu'à 60 000\$)</i>
6.	Juin 2024	<i>Remise d'un rapport d'étape sur l'état d'avancement du projet.</i>
7.	Juin 2025	<i>Remise de la reddition de comptes finale (bilan financier et rapport d'activités).</i>

DEMANDE D'INFORMATIONS

Pour toute demande d'information, on peut s'adresser à Christian Stahn, coordonnateur de projets cstahn@poleia.quebec ou à Benoit Pagé, directeur du PIA, à l'adresse bpage@poleia.quebec.

ANNEXE 1 — LISTE DES ÉTABLISSEMENTS MEMBRES DU PIA

Le PIA rassemble dix-neuf établissements d'enseignement supérieur de l'Île de Montréal.

CÉGEPS	UNIVERSITÉS
Collège Ahuntsic	École des Hautes études commerciales Montréal
Cégep André-Laurendeau	École Polytechnique Montréal
Collège de Bois-de-Boulogne	École de technologie supérieure
Collège Dawson	Université Concordia
Cégep Gérald-Godin	Université McGill
Collège John-Abbott	L'Université de Montréal
Cégep de Maisonneuve	L'Université du Québec à Montréal
Cégep Marie-Victorin	
Cégep de Rosemont	
Cégep de Saint-Laurent	
Cégep Vanier	
Cégep du Vieux Montréal	

ANNEXE 2 — DÉFINITIONS

Ces définitions renvoient à certains termes utilisés dans le formulaire de participation.

ÉTABLISSEMENT GESTIONNAIRE	<i>L'établissement gestionnaire du projet est fiduciaire de la subvention du PIA.</i>
CONTRIBUTEURS	<i>Les contributeurs sont les personnes qui réaliseront le projet. Elles devront de plus participer aux activités de la communauté de pratique et s'engageront à présenter les résultats à une activité officielle du PIA ou désignée par celui-ci.</i>
PARTENAIRES EXTERNES	<i>Les partenaires externes proviennent d'organismes ou d'entreprises autres que les 19 établissements membres du PIA.</i>